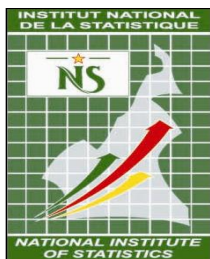


REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix- Travail- Patrie

INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace- Work- Fatherland

NATIONAL INSTITUTE
OF STATISTICS

DEUXIEME ENQUETE SUR L'EMPLOI ET LE SECTEUR
INFORMEL AU CAMEROUN (EESI 2)

DOCUMENT DE METHODOLOGIE

DRAFT 2

Octobre 2009

SOMMAIRE

<u>1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION</u>	<u>43</u>
<u>2. PRESENTATION DE L'OPERATION</u>	<u>54</u>
<u>2.1 Objectif principal</u>	<u>54</u>
<u>2.2 Objectifs spécifiques</u>	<u>54</u>
<u>2.2.1 Phase 1 : Enquête sur l'emploi</u>	<u>54</u>
<u>2.2.2 Phase 2 : Enquête sur le secteur informel</u>	<u>65</u>
<u>2.3 Résultats attendus</u>	<u>65</u>
<u>2.3.1 Phase 1 : Enquête sur l'emploi</u>	<u>75</u>
<u>2.3.2 Phase 2 : Enquête sur le secteur informel</u>	<u>76</u>
<u>2.4 Domaines d'étude retenus</u>	<u>76</u>
<u>3. CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION</u>	<u>108</u>
<u>3.1 Couverture géographique et stratification</u>	<u>108</u>
<u>3.2 Unités d'échantillonnage et d'observation</u>	<u>108</u>
<u>3.2.1 Phase 1 : Enquête sur l'emploi</u>	<u>108</u>
<u>3.2.2 Phase 2 : Enquête sur le secteur informel</u>	<u>119</u>
<u>4. ECHANTILLONNAGE</u>	<u>131</u>
<u>4.1 Phase 1 : Enquête sur l'emploi</u>	<u>131</u>
<u>4.1.1 Base de sondage</u>	<u>131</u>
<u>4.1.2 Mise à jour de la base de sondage</u>	<u>131</u>
<u>4.1.3 Taille de l'échantillon</u>	<u>141</u>
<u>4.1.4 Plan de sondage</u>	<u>151</u>
<u>4.1.5 Extrapolation des résultats</u>	<u>161</u>
<u>4.2 Phase 2 : Enquête sur le secteur informel</u>	<u>171</u>
<u>4.2.1 Base des unités de production (UPI)</u>	<u>171</u>
<u>4.2.2 Taille et tirage de l'échantillon</u>	<u>171</u>
<u>5. ORGANISATION DE LA COLLECTE ET DE L'EXPLOITATION</u>	<u>191</u>
<u>5.1 Méthodologie de collecte</u>	<u>191</u>
<u>5.2 Déroulement des opérations sur le terrain</u>	<u>191</u>
<u>5.3 Personnel de collecte</u>	<u>191</u>
<u>5.3 Exploitation</u>	<u>211</u>
<u>6. CALENDRIER DES OPERATIONS</u>	<u>221</u>
<u>1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION</u>	<u>3</u>

2. PRESENTATION DE L'OPERATION	4
2.1 Objectif principal	4
2.2 Objectifs spécifiques	4
2.2.1 Phase 1 : Enquête sur l'emploi	4
2.2.2 Phase 2 : Enquête sur le secteur informel	5
2.3 Résultats attendus	5
2.3.1 Phase 1 : Enquête sur l'emploi	5
2.3.2 Phase 2 : Enquête sur le secteur informel	5
2.4 Domaines d'étude retenus	6
3. CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION	8
3.1 Couverture géographique et stratification	8
3.2 Unités d'échantillonnage et d'observation	8
3.2.1 Phase 1 : Enquête sur l'emploi	8
3.2.2 Phase 2 : Enquête sur le secteur informel	9
4. ECHANTILLONNAGE	11
4.1 Phase 1 : Enquête sur l'emploi	11
4.1.1 Base de sondage	11
4.1.2 Mise à jour de la base de sondage	11
4.1.3 Taille de l'échantillon	12
4.1.4 Plan de sondage	13
4.1.5 Extrapolation des résultats	14
4.2 Phase 2 : Enquête sur le secteur informel	15
4.2.1 Base des unités de production (UPI)	15
4.2.2 Taille et tirage de l'échantillon	15
5. ORGANISATION DE LA COLLECTE ET DE L'EXPLOITATION	16
5.1 Méthodologie de collecte	16
5.2 Déroulement des opérations sur le terrain	16
5.3 Personnel de collecte	16
5.3 Exploitation	18
6. CALENDRIER DES OPERATIONS	19

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de son Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), le Gouvernement camerounais à travers l'Institut National de la Statistique (INS) et l'ensemble du Système National de d'Informations Statistiques (SNIS) met progressivement en place un dispositif statistique capable de générer, à travers des opérations statistiques, une batterie d'indicateurs pour la mesure des progrès. Ces indicateurs devraient permettre aux décideurs et partenaires au développement de faire un meilleur suivi-évaluation des programmes mis en œuvre. Compte tenu de la contrainte des ressources financières, un programme statistique minimum (PSM) dont l'objectif principal est de fournir des indicateurs clés a été adopté. Les indicateurs produits aident le Gouvernement et ses principaux partenaires à suivre dans le suivi de la mise en œuvre 1°) du DSCE et des OMD, 2°) des programmes économiques conclus avec les institutions de Bretton Woods, ainsi que 3°) de l'initiative PPTTE.

De nombreuses voies se sont élevées pour décrire la place marginale accordée à l'emploi dans les premières générations de Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Suite à quoi beaucoup d'initiatives ont été lancées pour corriger ce manquement en proposant de replacer l'emploi au centre des programmes de lutte contre la pauvreté. On peut signaler à juste titre, au plan africain, l'organisation d'un sommet extraordinaire de l'Union Africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en 2004 et au plan national l'organisation des états généraux de l'emploi en 2005. Le suivi et l'évaluation de ces initiatives nécessitent de disposer régulièrement d'informations fiables.

La réalisation de la deuxième Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel (EESI 2) en 2010 s'inscrit dans ces cadres. L'opération pionnière de même type a été réalisée en 2005. L'EESI 1- en 2005 a fourni pour la première fois au Cameroun des données complètes sur la participation au marché du travail, les caractéristiques des emplois, les activités informelles et la contribution du secteur informel à l'économie nationale. Des données existaient auparavant sur l'emploi mais elles étaient parcellaires et/ou limitées. Cinq ans après EESI -12005, EESI -2010 va permettre d'actualiser ces informations. Ses résultats contribueront au suivi et à l'évaluation des programmes mis en œuvre ces dernières années dans le domaine de l'emploi.

2. PRESENTATION DE L'OPERATION

L'EESI est une opération statistique à deux phases. La première phase est une enquête permettant de collecter des données sur les caractéristiques socio démographiques et sur l'emploi. Cette première phase sert de filtre à la seconde qui est une enquête du type « entreprise » réalisée auprès des unités de production informelles non agricoles identifiées au cours de la première phase. Cette opération est en fait une variante du système d'enquêtes 1-2-3 pour laquelle la phase 3 n'est pas réalisée, d'où son appellation EESI ou enquête 1-2.

L'approche des enquêtes à plusieurs phases consiste à organiser en séquence des enquêtes articulées les unes aux autres à travers un même échantillon. Ainsi, au lieu de vouloir intégrer en une seule enquête, différents modules thématiques, on préfère les relier les uns aux autres à travers des enquêtes modulaires faisant l'objet de phases séparées. L'articulation en différentes phases permet de respecter les objectifs visés par l'enquête tout en répartissant entre les phases les contraintes techniques et méthodologiques.

Le dispositif d'enquêtes 1-2-3 a été développé dans les années 90 par le groupement d'intérêt scientifique français DIAL pour suivre la pauvreté. La première phase du dispositif est une enquête emploi utilisée comme filtre pour déterminer l'échantillon des phases ultérieures. Elle est réalisée suivant les normes traditionnelles des enquêtes emploi afin d'analyser le marché du travail, notamment les conditions d'activité, la formation des revenus, les caractéristiques du chômage, celles du sous-emploi, les causes d'inactivité, etc. Dans la deuxième phase, il est ~~souvent~~ question de réaliser une enquête sur le secteur informel pour saisir sa contribution à l'économie, les conditions de production, les relations qu'il entretient avec le reste de l'économie, etc. Enfin, dans la troisième phase, on organise traditionnellement une enquête sur la consommation des ménages. En outre, des modules thématiques peuvent être joints à chacune des trois phases.

2.1 Objectif principal

L'objectif principal de la deuxième enquête sur l'emploi et le secteur informel (EESI 2) de 2010 est d'évaluer et de suivre l'évolution de l'emploi et du secteur informel au Cameroun. La première phase vise principalement l'évaluation et le suivi de la participation au marché du travail et des conditions d'activité ; la seconde phase quant à elle évalue l'évolution du secteur informel.

Cette opération fournira la situation actuelle de l'emploi, des conditions d'activités et du secteur informel par rapport à celle de référence de 2005.

2.2 Objectifs spécifiques

2.2.1 Phase 1 : Enquête sur l'emploi

Les objectifs spécifiques du volet emploi sont les suivants :

- Etudier l'évolution du marché de travail, notamment en terme d'offre de main d'œuvre de la part des ménages ;
- Etudier l'évolution du sous-emploi et du chômage en dégagant un certain nombre d'indicateurs pouvant permettre de mesurer les niveaux et les principales

caractéristiques de ces phénomènes ;

- Etudier la pluri activité et son impact sur les revenus des ménages ;
- Analyser l'évolution des conditions d'activité et les déterminants de la mobilité de l'emploi ;
- Saisir les différentes sources de revenus et analyser l'évolution de leur distribution et de leur différenciation;
- Explorer la situation d'inactivité au regard de ses causes et des moyens de subsistance des personnes qui y font face ;
- Evaluer l'impact des programmes publics mis en œuvre ces dernières années dans le domaine de l'emploi ;
- Evaluer l'état du dialogue social dans le pays ;
- Identifier les promoteurs d'Unités de Production Informelles (UPI) qui sont les répondants à la phase 2, sur le secteur informel.

Mise en forme : Puces et numéros

2.2.2 Phase 2 : Enquête sur le secteur informel

C'est le plus souvent dans le secteur informel que se trouvent les seules opportunités de travail pour les plus pauvres. Il est donc utile de connaître les opportunités fournies par ce secteur, les profils et les motivations de ceux qui s'y engagent, etc. Les unités de production à enquêter sont identifiées au cours de la première phase en repérant les responsables d'UPI parmi ceux qui ont un emploi. L'enquête sur le secteur informel vise à :

- Etablir les comptes des UPI pour mesurer au bout du compte le poids du secteur informel dans l'économie nationale;
- Identifier les branches d'activité les plus porteuses ;
- Connaître les besoins, les contraintes et les opportunités des unités de ce secteur ;
- Identifier les intervenants : opérateurs, partenaires (promoteurs, employés, clients, fournisseurs) de ce secteur ;
- Evaluer le taux d'utilisation des capacités de production dans les structures de production informelles ;
- Evaluer la connaissance du système de sécurité social existant ;
- Evaluer les relation employés/employeurs dans les UPI.

Mise en forme : Puces et numéros

2.3 Résultats attendus

Compte tenu des objectifs spécifiques définis précédemment, les résultats attendus seront déclinés dans un premier temps dans des rapports principaux et dans un deuxième dans des rapports d'analyses thématiques approfondies.

Les rapports prioritaires, selon la phase de l'enquête, porteront sur les thèmes suivants :

2.3.1 Phase 1 : Enquête sur l'emploi

- Emploi et conditions d'activité au Cameroun en 2010 ;
- Dynamique du marché du travail au Cameroun entre 2005 et 2010.

2.3.2 Phase 2 : Enquête sur le secteur informel

- Production et revenus du secteur informel au Cameroun en 2010 ;
- Dynamique économique et sociale du secteur informel au Cameroun entre 2005 et 2010.

Ces rapports prioritaires feront l'objet d'un plan d'analyse qui présentera pour chaque thème, une problématique et un plan détaillé des différents chapitres à développer. Ces éléments détaillés permettront au niveau des travaux préparatoires, d'élaborer également un plan de tabulation qui à son tour interrogera les outils de collecte, particulièrement sur leur caractère exhaustif.

2.4 Domaines d'étude retenus

Les questionnaires utilisés pour l'enquête s'articulent autour d'un certain nombre de modules correspondant aux domaines d'étude, en relation avec les objectifs retenus. C'est ainsi qu'à chacune des phases correspond une orientation appropriée du questionnaire. Le tableau suivant précise le contenu des différents modules des différents questionnaires.

Tableau 1 : Structure des questionnaires de la phase 1

Modules	Objectifs
1- Fiche ménage	
G. Renseignements généraux	<ul style="list-style-type: none">◆ Permettre l'identification du ménage ;◆ Récolter Collecter des informations sur le ménage et l'équipe de collecte
M. Composition et caractéristiques du ménage	<ul style="list-style-type: none">◆ Dresser la liste et les caractéristiques des membres du ménage
H. Habitat	<ul style="list-style-type: none">◆ Saisir les caractéristiques de l'habitat du ménage
E. Biens durables	<ul style="list-style-type: none">◆ Saisir les caractéristiques du patrimoine du ménage
2- Questionnaire individuel sur l'emploi	
SE. Situation d'emploi	<ul style="list-style-type: none">◆ Saisir la situation d'activité des membres du ménage ;◆ Saisir les sources de revenus des inactifs.
AP. Activité principale	<ul style="list-style-type: none">◆ Saisir les catégories socioprofessionnelles ;◆ Saisir les conditions d'activité ;◆ Déterminer les entreprises informelles ;◆ Saisir les niveaux de revenu.
AS. Activité secondaire	<ul style="list-style-type: none">◆ Saisir la pluri activité et ses caractéristiques

Modules	Objectifs
C. Chômage	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Saisir le profil des chômeurs ; ◆ Saisir les méthodes de recherche d'emploi ; ◆ Saisir les revenus des chômeurs.
TP. Trajectoire et perspectives	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Donner un bref aperçu des carrières du père et de la mère de l'individu ; ◆ Etudier la mobilité dans l'emploi.
RHE. Revenus hors emploi	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Saisir les revenus ne provenant pas de l'exercice d'un emploi.
DS. Dialogue social	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Saisir l'ampleur des regroupements et de la participation aux activités de la société civile.
EH. Emploi habituel	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Saisir les épisodes d'activité et d'inactivité au cours des 12 derniers mois.
3- Questionnaire unité de production informelle	
CUP. Caractéristiques de l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Saisir les caractéristiques des Unités de Production Informelles (UPI).
MO. Main d'œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Caractériser les employés des UPI ; ➤ Saisir le mode de rémunération dans les UPI ; ➤ Evaluer les primes et autres avantages dans les UPI .
PV. Production et vente	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Saisir les caractéristiques de la production (produit, quantité) des UPI ; ➤ Evaluer le chiffre d'affaires des UPI.
DC. Dépenses et charges	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Evaluer les charges d'exploitation des UPI ; ➤ Identifier les problèmes qu'ont les UPI avec les agents du secteur public.
CFC. Clients, fournisseurs et concurrents	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Saisir les modes d'approvisionnement des UPI ; ➤ Identifier les modes de détermination des prix au sein des UPI.
EIF. Equipements, investissement et financement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Identifier les caractéristiques du capital productif de l'UPI ; ➤ Identifier les conditions d'emprunt et de remboursement des crédits par les UPI ; ➤ Appréhender la gestion et le mode de remboursement des financements reçus par les UPI.
PP. Problèmes et perspectives	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Identifier les problèmes de l'environnement amont (fournisseurs) et aval (clients) des UPI ; ➤ Identifier les perspectives d'avenir dans les UPI ; ➤ Appréhender les relations entre les UPI et l'administration ; ➤ Appréhender les relations entre les UPI et les institutions de crédit et de micro-crédit.
SS. Sécurité sociale	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Appréhender les relations entre les UPI et la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) ; ➤ Saisir les propositions des UPI par rapport au fonctionnement de la sécurité sociale.

Modules	Objectifs
<u>DS. Dialogue social</u>	➤ <u>Saisir l'ampleur des conflits professionnels dans les UPI ainsi que les modes de résolution de ces conflits.</u>

3. CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

Pour assurer une bonne étude dynamique du marché du travail et du secteur informel entre 2005 et 2010, les caractéristiques méthodologiques de l'EESI 2-2010 doivent être les mêmes que celles de l'EESI 1 de 2005. Des améliorations issues des leçons tirées des enquêtes antérieures sont cependant introduites prises en compte.

3.1 Couverture géographique et stratification

Le champ géographique de l'EESI 2010 est le territoire national. Ce champ fournit une grande diversité d'environnement et conduit à des résultats exhaustifs. Le choix porté sur le territoire national tient compte de la volonté d'explorer le milieu rural en se limitant toutefois aux activités non agricoles.

L'échantillon est à répartir sur trois différentes strates (urbain, semi urbain et rural) en prenant en compte les degrés de variabilité des phénomènes de l'emploi et du comportement du secteur informel. Les strates urbaines sont composées des agglomérations de 50.000 habitants ou plus (grandes villes); les strates semi urbaines des agglomérations de 10.000 à 49.999 habitants (petites villes) et les strates rurales sont les agglomérations de moins de 10.000 habitants.

La définition des strates obéit à trois critères : tout d'abord, l'étude des spécificités régionales du marché du travail ne peut être pleinement réalisée que si l'on représente séparément toutes les 10 régions. Ensuite, la nécessité de disposer des analyses en fonction des milieux de résidence doit être prise en compte. Enfin, compte tenu de l'importance des deux grandes villes que sont Yaoundé et Douala, elles méritent d'être considérées comme des strates à part entière.

En définitive, comme pour l'EESI 1-2005, 12 régions d'enquête sont définies. Il s'agit des villes de Douala et de Yaoundé et des dix provinces-régions administratives du pays, le Centre étant considéré sans Yaoundé et le Littoral sans Douala. Dans chaque région d'enquête, l'on définit trois strates : une strate urbaine, une strate semi urbaine et une strate rurale. Les régions d'enquête de Douala et de Yaoundé sont considérées entièrement urbaines. L'enquête considère donc 32 strates dont 12 urbaines, 10 semi urbaines et 10 rurales.

3.2 Unités d'échantillonnage et d'observation

A la première phase, l'enquête emploi retient comme unités statistiques d'investigation le ménage ordinaire et ses différents membres. L'enquête sur le secteur informel de la deuxième phase se réalise auprès des patrons et travailleurs à compte propre du secteur informel non agricole. Dans ce cadre, les notions de ménage et de secteur informel méritent d'être précisées.

3.2.1 Phase 1 : Enquête sur l'emploi

L'unité d'échantillonnage de la phase 1 est le ménage ordinaire (par opposition aux ménages collectifs tels que les élèves en internat, les militaires en caserne, les malades de longue durée internés dans les hôpitaux, les religieux dans les couvents, les prisonniers, les enfants de la rue ou vivant dans des orphelinats, etc.) résidant dans le champ de l'enquête.

Un ménage ordinaire est défini comme un ensemble composé d'une ou de plusieurs personnes (unité socio-économique), ayant un lien de sang, de mariage ou non, vivant dans un ou plusieurs logements de la même concession (cet ensemble de logements constituant une unité d'habitation). Ces personnes mettent en commun tout ou partie de leurs ressources, pour subvenir aux dépenses courantes, prennent le plus souvent quelques-uns de leurs repas en commun. Elles reconnaissent l'autorité d'une seule personne comme chef de ménage ou personne de référence.

Les unités d'observation sont dans cette phase, aussi bien le ménage que l'individu âgé de 10 ans ou plus. Cependant, les analyses porteront beaucoup plus sur les individus, plus particulièrement sur leurs situations d'activité caractérisées selon certaines variables telles : le sexe, la scolarisation, la situation d'activité du père, un éventuel handicap, le milieu de résidence, le niveau d'instruction, etc.

3.2.2 Phase 2 : Enquête sur le secteur informel

L'unité statistique de la phase 2 est l'Unité de Production Informelle (UPI) non agricole. Il s'agit d'unités de production de biens et/ou de services non agricoles [c'est-à-dire des unités de production exerçant des activités autres que l'agriculture (codes 011 à ~~026-010~~ de la nomenclature d'activités), l'élevage y compris l'aviculture et la production de produits dérivés d'origine animale, la chasse et le piégeage (codes ~~0231~~ à ~~0234~~), la pêche et la pisciculture (codes ~~0451~~ et ~~0452~~)]¹ dirigées par des individus qui, dans leur emploi principal ou secondaire, sont des patrons ou travailleurs à compte propre d'entreprises considérées comme faisant partie du secteur informel.

La définition classique du secteur informel généralement utilisée est issue des résolutions de la 15^{ème} Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (CIST) qui recommandent que l'on utilise quelques uns des trois critères ci-après pour cerner le secteur informel. Il s'agit de : l'enregistrement administratif, la tenue d'une comptabilité et la taille de l'établissement. Lors de l'enquête 1-2-3 de 1993, le secteur informel à Yaoundé était défini à partir de l'enregistrement administratif et de la tenue de comptabilité. Les UPI étaient celles qui n'étaient pas enregistrées administrativement et/ou ne tenaient pas une comptabilité.

En 1993, l'enregistrement administratif au Cameroun se référait sans ambiguïté au numéro Statistique encore appelé numéro SCIFE (Service Central d'Immatriculation au Fichier des Entreprises), qui en 1996 a été remplacé par le numéro de contribuable. La référence actuelle de l'enregistrement administratif des entreprises et établissements est le fichier des contribuables tenu par la Direction générale des impôts du Ministère des Finances ~~et du Budget~~. De même, la tenue d'une comptabilité est un critère qui doit s'ajuster au regard de l'évolution des régimes fiscaux qui contiennent chacun des obligations comptables particulières. On distingue aujourd'hui au Cameroun : le régime du réel, le régime du réel simplifié, le régime de base et le régime de l'impôt libératoire.

¹ Il s'agit donc des activités de production à l'exclusion des activités agricoles au sens large telles que définies ici. Mais restent incluses dans le champ de l'enquête les autres activités du secteur primaire, notamment celles relevant du monde rural comme l'extraction des ressources du sol ou du sous-sol (sable, minerais, etc.), l'artisanat (poterie, vannerie, fabrication de charbon, défrichage, la cueillette du vin, ...) ainsi que les activités de sylviculture et d'exploitation forestière dont il est difficile de dissocier les produits.

Le régime du réel concerne les personnes morales, les membres des professions libérales et les exploitants forestiers, sans considération de chiffre d'affaires minimum, ainsi que les personnes physiques, lorsque celles-ci réalisent un chiffre d'affaires annuel hors taxes égal ou supérieur à 100 millions de francs CFA. Sont également concernés, les transporteurs interurbains de 50 places ou plus, quel que soit le nombre de véhicules, les transporteurs interurbains de moins de 50 places exploitant plus de 5 véhicules. Les assujettis doivent souscrire à une déclaration statistique et fiscale et fournir les documents suivants, établis conformément au plan comptable en vigueur :

- un tableau de soldes caractéristiques de gestion,
- un tableau de passage aux soldes des comptes patrimoniaux,
- un bilan,
- un état détaillé des immobilisations et des amortissements ; cet état devra faire apparaître les amortissements de l'exercice réputés différés en période déficitaire, déductibles sur les résultats des exercices ultérieurs,
- un état de provision figurant au bilan avec indication précise de leur objet,
- un tableau des résultats mis à disposition et affectés dans l'exercice,
- un tableau de détermination du résultat.

Le régime du réel simplifié est réservé aux personnes physiques réalisant un chiffre d'affaires annuel hors taxes compris entre ~~60-50~~ et 100 millions de francs CFA. Comme obligations comptables, elles doivent tenir un livre d'achats, un livre de recettes, un livre d'inventaires, un livre d'immobilisations et souscrire à une déclaration statistique et fiscale.

Le régime de base est celui des personnes physiques qui réalisent un chiffre d'affaires annuel hors taxes compris entre 15 et ~~60-50~~ millions de francs CFA. Il leur est demandé de tenir un livre d'achats et un livre de recettes.

Les contribuables exerçant une activité commerciale ou industrielle ne relevant ni du régime du bénéfice réel, ni du régime du réel simplifié, ni du régime de base sont soumis à un impôt libératoire exclusif du paiement de la patente, de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de la taxe sur la valeur ajoutée. Leur chiffre d'affaires annuel doit être inférieur à 15 millions. Ils ne sont soumis à aucune obligation comptable.

En définitive, comme en 2005, une unité de production sera dite informelle si elle n'a pas un numéro de contribuable, ou si elle est soumise au régime de base ou de l'impôt libératoire sans tenir une comptabilité détaillée c'est-à-dire une comptabilité élaborée conformément au plan comptable OCAM ou suivant celui préconisé par l'OHADA.

Commentaire [11]: Une entreprise ayant un N° contribuable et qui ne tient pas de comptabilité formelle est informelle !!!!!!!

L'unité d'observation est ~~ici~~ confondue à l'unité statistique. Les analyses porteront sur les caractéristiques des UPI, en terme de main d'œuvre, de production, de partenaires commerciaux, de résultat, de canaux de financement, de relations avec les agents du secteur public, etc.

4. ECHANTILLONNAGE

Le mode d'échantillonnage adopté pour l'EESI ~~2-2010~~ est similaire à celui de la troisième enquête camerounaise auprès des ménages (ECAM3) réalisée lors du dernier trimestre de 2007. Sa mise en œuvre nécessite cependant une actualisation de la base de sondage pour tenir compte des changements rapides dans l'occupation du territoire, particulièrement en milieu urbain. Les caractéristiques de l'échantillonnage sont les suivantes selon les phases.

4.1 Phase 1 : Enquête sur l'emploi

4.1.1 Base de sondage

La base de sondage disponible est constituée des zones de dénombrement (ZD) du dernier recensement de la population et de l'habitat (3^{ème} RGPH) qui date de novembre - décembre 2005. Elle a été fournie par le Bureau Central des Recensements et Etudes de Population (BUCREP) et découle de la compilation rapide des données brutes (non redressées) collectées par ZD sur le nombre d'habitants. ~~Ces données restent provisoires en attendant leur redressement après l'enquête de couverture post-censitaire et l'exploitation effective des questionnaires remplis lors du dénombrement.~~

Une ZD est définie comme une portion du territoire limitée par des détails visibles et renfermant en principe 700 à 1 100 habitants, soit entre 140 et 220 ménages en moyenne. Le territoire camerounais a été découpé en 17 800 ZD qui constituent les unités de la base.

Pour permettre les comparaisons avec les enquêtes précédentes, la notion de milieu de résidence est définie comme précédemment : le milieu urbain est composé des ZD ~~urbaines~~ des agglomérations d'au moins 50 000 habitants ; le milieu semi-urbain est constitué des ZD ~~urbaines~~ des agglomérations de 10 000 à 49 999 habitants et le milieu rural est composé des ZD ~~rurales~~ des agglomérations ~~d'au moins 10 000 habitants et des ZD urbaines et rurales des agglomérations~~ de moins de 10 000 habitants. Par ailleurs, les villes de Douala et de Yaoundé sont considérées comme étant intégralement urbaines et assimilées respectivement aux départements du Wouri et du Mfoundi. Les arrondissements du reste du pays comprennent chacun, selon le cas, une partie urbaine ou semi-urbaine et une partie rurale.

Mis en forme : Couleur de police : Automatique

4.1.2 Mise à jour de la base de sondage

En 2010, la base des ZD, qui a été délimitée lors des travaux cartographiques du 3^{ème} RGPH sera vieille de 7 ans et nécessitera alors une mise à jour. Cette mise à jour se fera particulièrement dans les grands centres urbains qui évoluent traditionnellement vite et qui ont subi ces derniers mois d'importants travaux d'assainissement ayant conduit au déguerpissement de certaines zones initialement habitées.

Il s'agira par exemple, dans les villes de Douala et Yaoundé, d'acquiescer dans un premier temps auprès du BUCREP et des Communautés urbaines, les cartes les plus récentes des zones périurbaines et de celles ayant subi les opérations de déguerpissement. Ces zones seront systématiquement visitées et des redressements pourront être effectués pour prendre en compte les changements.

~~—pour les ZD périurbaines qui se sont visiblement densifiées, elles seront rapidement dénombrées et segmentées s'il y a lieu. Dans le cas des segmentations, les limites des nouvelles ZD seront identifiées et matérialisées sur des nouveaux schémas qui feront office de nouvelles cartes de ZD;~~

~~—pour les ZD déguerpies, elles seront également rapidement dénombrées avec leurs voisins, les résultats de ce dénombrement indiqueront s'il faille simplement les rattacher aux voisins ou alors les rattacher et procéder à de nouvelles délimitations. Des nouveaux schémas seront également établis indiquant les limites des nouvelles ZD.~~

4.1.3 Taille de l'échantillon

Les contraintes pour choisir la taille de l'échantillon sont liées à la précision des principaux indicateurs et aux niveaux des analyses attendues. D'abord en ce qui concerne la précision des indicateurs, une allocation optimale d'un échantillon national de 7 500 ménages permet d'atteindre un coefficient de variation de 4% des principaux indicateurs². Ensuite, sur le plan spatial, pour faire des analyses multivariées intéressantes par milieu de résidence (urbain et rural), on se propose de disposer des données sur un minimum de 100 ménages par milieu, et pour cela, d'enquêter au moins 120 ménages à la première phase en prévision des non réponses diverses. En rappel, à l'analyse, le milieu urbain est constitué des strates urbaines et le milieu rural des strates semi urbaines et rurales.

Compte tenu de la diversité des emplois dans les grandes villes, une plus grande représentativité a été portée au milieu urbain et plus encore aux deux grandes métropoles que sont Douala et Yaoundé. Ainsi, environ ~~6058~~ 6058% de l'échantillon a été attribué au milieu urbain avec comme à l'EESI ~~-2005-1,~~ 1 200 ménages à Yaoundé et 1 400 ménages à Douala. La partie restante de l'échantillon a été répartie au niveau global entre les strates semi urbaine et rurale. Ensuite, l'échantillon de chaque strate a été distribué aux régions proportionnellement à la population. Des ajustements ont ensuite permis de tenir compte du nombre de ménages à enquêter par ZD (14 à Douala, 12 à Yaoundé et 10 partout ailleurs) et de porter les strates urbaines à un minimum de 120 ménages.

La répartition de l'échantillon des ménages se présente donc comme suit.

² Voir P. J. Nguetse, Allocation optimale sous contraintes : cas de l'ECAM3, STATECO N°101, 2007.

Tableau 2 : Répartition des ménages par région selon le milieu de résidence

Région d'enquête	Population				Nombre de ménages-échantillon			
	Urbain	Semi urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Semi urbain	Rural	Ensemble
DOUALA	1 268 133	///	///	1 268 133	1 400	///	///	1 400
YAOUNDE	1 215 233	///	///	1 215 233	1 200	///	///	1 200
ADAMAOUA	141 569	139 064	507 532	788 165	150	100	150	400
CENTRE-YDE	93 352	203 569	812 236	1 109 157	120	150	240	510
EST	79 146	94 730	516 998	690 874	120	70	150	340
EXTREME-NORD	275 011	260 710	2 177 498	2 713 219	290	200	550	1 040
LITTORAL-DLA	173 945	146 204	187 156	507 305	180	110	60	350
NORD	244 846	104 907	1 104 464	1 454 217	250	80	330	660
NORD-OUEST	224 094	174 900	1 036 009	1 435 003	230	130	310	670
OUEST	438 716	158 943	935 130	1 532 789	360	120	280	760
SUD	46 353	84 160	316 737	447 250	120	70	100	290
SUD-OUEST	268 847	61 294	713 101	1 043 242	280	50	210	540
ENSEMBLE	4 469 245	1 428 481	8 306 861	14 204 587	4 700	1 080	2 380	8 160

Source : Données brutes provisoires du 3ème RGPH, BUCREP

Le plan de sondage explicité dans le point suivant indique que le nombre de ménages à enquêter par ZD est fixé à 14 à Douala, 12 à Yaoundé et 10 dans toutes les autres strates du pays. Le nombre de ZD-échantillon se déduit donc du tableau 2, il est au total de 756 et se répartit de la manière suivante :

Tableau 3 : Répartition des ZD par région selon les strates

Régions d'enquête	Nombre de ZD-échantillon			
	Urbain	Semi urbain	Rural	Ensemble
DOUALA	100	///	///	100
YAOUNDE	100	///	///	100
ADAMAOUA	15	10	15	40
CENTRE-YAOUNDE	12	15	24	51
EST	12	7	15	34
EXTREME-NORD	29	20	55	104
LITTORAL-DOUALA	18	11	6	35
NORD	25	8	33	66
NORD-OUEST	23	13	31	67
OUEST	36	12	28	76
SUD	12	7	10	29
SUD-OUEST	28	5	21	54
ENSEMBLE	410	108	238	756

4.1.4 Plan de sondage

Le plan de sondage proposé est de type aléatoire stratifié à deux degrés. Le tirage est indépendant dans chaque strate. Les strates de tirage sont celles définies précédemment.

On a préféré un tirage à deux degrés, en dépit d'une grande dispersion possible de l'échantillon par rapport à celle qu'aurait engendré un tirage à trois degrés pour certaines

strates comme c'était le cas à l'EESI 1-2005 en raison d'une meilleure représentativité géographique de l'échantillon et d'une meilleure es gains subséquents en précision.

Au premier degré, dans chaque strate, l'on tire le nombre de ZD souhaité parmi toutes celles appartenant à cette strate. Ce tirage se fait proportionnellement à la population des ZD issue des résultats bruts du 3^{ème} RGPH et des travaux de mise à jour de la base de sondage.

Pour assurer une bonne distribution des ZD dans les différentes localités d'une strate, les ZD sont disposées dans la base de sondage par arrondissement les uns après les autres.

Au second degré, un échantillon de 14 ménages à Douala, 12 à Yaoundé et 10 dans toutes les autres strates est tiré dans chaque ZD sélectionnée au premier degré par la méthode de tirage systématique à partir de la liste des ménages établie après les travaux de dénombrement complet des ménages de la ZD.

Après le tirage des ménages échantillons, l'on y effectue l'enquête en administrant la fiche ménage, puis en prenant soin d'enquêter systématiquement :

- à l'aide du questionnaire individuel sur l'emploi tous les membres du ménage âgés de 10 ans ou plus ;
- à l'aide du questionnaire sur le secteur informel, toutes les UPI identifiées à l'issue de l'administration du questionnaire individuel.

4.1.5 Extrapolation des résultats

Au premier degré, dans une région d'enquête donnée, la probabilité de tirer une ZD dans la strate j est :

$$P^1_k = p_{ijk} / P_{ij} \quad (j = 1 \text{ à } 3 \text{ strate dans les régions ; } i = 1 \text{ à } 12).$$

Où p_{ijk} = population de la ZD k de la strate j de la région i ;
 P_{ij} = population totale de la strate j de la région i.

Au deuxième degré, la probabilité de tirer un ménage y dans une ZD k de la strate j de la région i est :

$$P^2_y = e_{ijk} / E_{ijk}$$

Où : e_{ijk} = nombre de ménages tirés et effectivement enquêtés dans la ZD k de la strate j de la région i ;
 E_{ijk} = nombre total de ménages dénombrés dans la ZD k de la strate j de la région i.

La probabilité de tirage d'un ménage y dans une ZD k de la strate j de la région i est alors :

$$P_{1y} = P^1_k P^2_y = p_{ijk} e_{ijk} / P_{ij} E_{ijk}$$

On en déduit le coefficient d'extrapolation d'une ZD k qui est l'inverse de la probabilité de tirage d'un ménage quelconque de la ZD, soit :

$$C_{1k} = P_{ij} E_{ijk} / p_{ijk} e_{ijk}$$

4.2 Phase 2 : Enquête sur le secteur informel

4.2.1 Base des unités de production (UPI)

La base de sondage des UPI à enquêter lors de la phase 2 dérive directement des résultats de la première phase. En effet, l'un des principaux objectifs de la première phase est de recenser dans les ménages, les promoteurs des UPI non agricoles qui constitueront la base des unités d'enquête de la phase 2.

Les résultats de l'EESI 1 de 2005 indiquent que le nombre moyen d'UPI non agricoles par ménage varie de 0,5 à 1,1 selon la strate. L'utilisation de ces ratios permet d'estimer pour chaque strate le nombre d'UPI attendues. En majorant cette estimation de 5% pour prendre en compte une éventuelle informalisation plus importante qu'en 2005, le nombre maximal des UPI attendues, compte tenu du nombre de ménages à enquêter, est de 5 8775 UPI. La base probable des UPI de la phase 2 se présenterait par strate comme indiquée au tableau 4.

Tableau 4 : Nombre d'UPI par ménage à l'EESI-2005 et nombre attendu d'UPI par strate à l'EESI-2010.

Région d'enquête	Nombre d'UPI par ménage à l'EESI <u>1-2005</u>				Nombre d'UPI attendues à l'EESI <u>2-2010</u>			
	Urbain	Semi urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Semi urbain	Rural	Ensemble
DOUALA	0,7			0,7	<u>1 0291</u> <u>029</u>	0	0	<u>1 0291</u> <u>029</u>
YAOUNDE	0,6			0,6	<u>75675</u> <u>6</u>	0	0	<u>756756</u>
ADAMAOUA	1,1	1,0	0,7	0,9	<u>17347</u> <u>5</u>	<u>10540</u> <u>0</u>	<u>11040</u> <u>5</u>	<u>389380</u>
CENTRE-YDE	0,7	0,7	0,9	0,8	<u>8885</u>	<u>11041</u> <u>4</u>	<u>22723</u> <u>4</u>	<u>425430</u>
EST	0,7	0,8	0,6	0,7	<u>8894</u>	<u>5956</u>	<u>9592</u>	<u>242239</u>
EXT-NORD	1,0	1,1	0,6	0,9	<u>30534</u> <u>5</u>	<u>23122</u> <u>0</u>	<u>34734</u> <u>0</u>	<u>882875</u>
LITT-DLA	0,7	0,4	0,9	0,7	<u>13243</u> <u>5</u>	<u>4648</u>	<u>5754</u>	<u>235237</u>
NORD	0,8	0,8	0,5	0,7	<u>21021</u> <u>4</u>	<u>6770</u>	<u>17318</u> <u>4</u>	<u>450465</u>
NORD-OUEST	0,7	0,7	0,6	0,7	<u>16946</u> <u>9</u>	<u>9690</u>	<u>19548</u> <u>5</u>	<u>460444</u>
OUEST	0,7	0,7	0,5	0,7	<u>26528</u> <u>0</u>	<u>8884</u>	<u>14744</u> <u>3</u>	<u>500507</u>
SUD	0,7	0,7	0,7	0,7	<u>8894</u>	<u>5148</u>	<u>7472</u>	<u>213244</u>
SUD-OUEST	0,6	0,6	0,4	0,6	<u>17648</u> <u>4</u>	<u>3234</u>	<u>8888</u>	<u>296300</u>
ENSEMBLE	0,7	0,7	0,6	0,7	<u>3 4803</u> <u>520</u>	<u>88585</u> <u>8</u>	<u>1 5124</u> <u>497</u>	<u>5 8775</u> <u>875</u>

Mis en forme : Police :Gras

4.2.2 Taille et tirage de l'échantillon

Compte tenu du nombre relativement limité des UPI attendues, il est envisagé de les enquêter de façon exhaustive. Il n'y aura donc pas d'échantillonnage. Cela simplifie la

collecte et ~~permet de proposer~~ conforte l'idée d' une enquête simultanée des phases 1 et 2.

4.2.3 Extrapolation des résultats

L'extrapolation des résultats de la phase 2 tiendra uniquement compte des coefficients d'extrapolation de la phase 1 et des non réponses puisqu'il n'y a ~~pas eu~~ d'échantillonnage recensement à cette phase. On affectera ainsi à chaque UPI le coefficient d'extrapolation du ménage de son promoteur corrigé de la non réponse.

5. ORGANISATION DE LA COLLECTE ET DE L'EXPLOITATION

5.1 Méthodologie de collecte

La méthodologie traditionnelle de collecte des informations sur le terrain du dispositif 1-2-3 est la technique des interviews directes par questionnaires lors des phases séparées. L'EESI ~~1-2005~~ a utilisé cette technique. La collecte de la phase 2 a eu lieu un mois et demi après celle de la phase 1. De nombreux problèmes sont inhérents à cette méthodologie dont les principaux sont la déperdition des UPI, la non concordance de certaines informations entre les deux phases et la difficile gestion administrative et financière d'un double déploiement d'envergure importante sur le terrain dans un intervalle de temps assez rapproché.

Compte tenu de cette expérience, il est proposé que la collecte des 2 phases de l'EESI ~~2-2010~~ se fasse simultanément. Cette méthodologie est applicable sans difficultés en raison de la disponibilité des ressources humaines compétentes et de l'absence d'échantillonnage en phase 2. Les principales conditions à la réussite de cette méthodologie sont une bonne sélection, une bonne formation et un bon suivi sur le terrain des personnels de collecte.

5.2 Déroulement des opérations sur le terrain

Sur le terrain, il est prévu après le dénombrement des ménages d'une ZD par un binôme constitué de deux agents enquêteurs sous l'encadrement de leur contrôleur, que ce dernier procède immédiatement aux vérifications puis effectue le tirage des ménages à enquêter et les attribue à ces agents enquêteurs pour la réalisation des interviews avant le passage à la ZD suivante. Les interviews concernent d'abord la phase 1 avec l'administration de la fiche ménage au chef de ménage et des questionnaires individuels sur l'emploi aux individus âgés de 10 ans ou plus. Le remplissage des questionnaires individuels sur l'emploi permet l'identification des UPI et de leurs promoteurs à qui on administre dans un deuxième temps les questionnaires UPI de la phase 2. Cette identification doit être faite par le contrôleur.

Cette stratégie d'enquête permet de minimiser les sorties d'observations après les opérations de dénombrement des ménages, de réduire les coûts des déplacements des personnels de collecte et de profiter des contacts encore chauds entre l'équipe de collecte et les populations de la ZD. De plus, le repérage des ménages sélectionnés dans les ZD se trouve faciliter par le caractère récent du dénombrement et la présence quasi certaine sur les structures dénombrées des numéros attribués aux ménages.

5.3 Personnel de collecte

Les estimations des besoins en personnel de collecte présentées au tableau 5 reposent sur les hypothèses suivantes tirées de l'expérience de l'EESI ~~1-2005 et qui a été confirmé par l'enquête pilote~~ :

- trois jours en moyenne pour les travaux de dénombrement des ménages d'une ZD par un binôme composé de deux agents enquêteurs ;
- une charge journalière de travail d'environ deux ménages à enquêter (pour la première phase) et 1 à 1,5 UPI (pour la deuxième phase) par agent enquêteur ;

- résultat des deux premières hypothèses, 10, 9 et 8 jours en moyenne pour l'ensemble des travaux de dénombrement et de collecte des deux phases dans une ZD, respectivement pour Douala, Yaoundé et les autres régions d'enquête du pays, pour deux enquêteurs ;

- un ratio d'encadrement de un contrôleur (chef d'équipe) pour 4 à 5 agents enquêteurs, et d'un superviseur éventuellement assisté d'un adjoint par région d'enquête ~~ou province~~.

En outre, cette estimation tient compte de la durée prévisionnelle de l'ensemble de la collecte (Phase 1 et Phase 2) fixée à 60 jours.

Au total, il faudra disposer d'au moins 14-27 superviseurs régionaux³ éventuellement assistés d'adjoints. Il est aussi envisagé en plus d'un pool de superviseurs centraux chargés d'effectuer des contrôles rapides de qualité et l'état d'avancement des travaux de collecte, de se concerter sur des questions spécifiques et les consignes urgentes à donner aux responsables sur le terrain, et éventuellement d'effectuer des missions de supervision dans les quatre grandes zones que sont le Grand Nord (Adamaoua/Nord/ Extrême-Nord), le Grand Sud (Yaoundé/Centre/Sud/Est), la zone Côtière (Douala/Littoral/Sud-Ouest) et le reste de la grande zone Ouest (Ouest/Nord-Ouest).

Mis en forme : Motif : Transparente

Le personnel temporaire de collecte est estimé à environ 235 agents enquêteurs et 60 contrôleurs. A ces effectifs, il y a lieu d'ajouter une marge de réserve de 5 à 10% des personnes à former pour rendre compétitives les formations et prévoir les indisponibilités éventuelles pendant la collecte.

Tableau 5 : Répartition du personnel de terrain (Enquêteurs et Contrôleurs) par région

Régions d'enquête	Enquêteurs	Contrôleurs	Total (enquêteurs et contrôleurs)
DOUALA	36	9	45
YAOUNDE	<u>334</u>	8	42
ADAMAOUA	12	3	15
CENTRE-YAOUNDE	<u>165</u>	4	19
EST	10	3	13
EXTREME-NORD	32	8	40
LITTORAL-DOUALA	10	3	13
NORD	<u>189</u>	5	<u>234</u>
NORD-OUEST	20	5	25
OUEST	22	6	28
SUD	<u>109</u>	2	<u>124</u>
SUD-OUEST	16	4	20
ENSEMBLE	235	60	295

³ Soit un à deux superviseurs par région en fonction de la charge de travail sur le terrain.

5.3 Exploitation

L'exploitation de l'enquête est centralisée dans les locaux de l'Institut National de la Statistique à Yaoundé. Ces travaux démarreront deux semaines après le début de la collecte. Ils vont de la vérification manuelle des questionnaires reçus à l'élaboration des indicateurs et des tableaux d'analyse en passant par la saisie informatique des informations et l'apurement des données obtenues.

Il est prévu la mise en place d'une équipe de 6 relecteurs-vérificateurs-codificateurs par qui transiteront tous les questionnaires reçus du terrain avant leur transfert au pool de saisie. L'exploitation verra également l'emploi d'un personnel comprenant 4 superviseurs d'exploitation, 4 contrôleurs d'exploitation et 40 agents de saisie. Ce personnel est réparti en deux équipes travaillant de façon rotative le matin ou l'après-midi d'une semaine à l'autre. Les agents de saisie sont préalablement formés par les superviseurs d'exploitation et les superviseurs centraux de la collecte de façon à être opérationnels comme indiqué deux semaines environ après le début de l'enquête proprement dite sur le terrain.

6. CALENDRIER DES OPERATIONS

Le chronogramme prévisionnel détaillé de réalisation des différentes activités de l'opération se présente comme suit :

Activités	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avril
	2009	2009	2010	2010	2010	2010	2010	2010	2010	2010	2010	2010	2010	2010	2011	2011	2011	2011
Préparation du document de projet et du budget																		
Préparation du document de méthodologie générale																		
Préparation des questionnaires, manuels et nomenclatures																		
Atelier de validation de la méthodologie et des documents par le SSN																		
Préparation des masques de saisie et programmes de contrôle																		
Enquête pilote																		
Echantillonnage																		
Atelier de finalisation et de traduction des documents																		
Impression des cartes des ZD et acquisition																		
Contrôle des ZD tirées et mise à jour des cartes																		
Finalisation des masques de saisie et préparation des programmes d'apurement																		
Reprographie des documents de collecte																		
Acquisition du matériel d'enquête																		
Formation des formateurs																		
Sensibilisation																		
Formation des enquêteurs et contrôleurs																		
Collecte des données sur le terrain																		
Vérification et codification avant la saisie																		
Formation du personnel de saisie																		
Saisie des données																		
Apurement des données et tabulation																		
Analyse des résultats																		
Ateliers de retraite didactique																		
Ateliers de dissémination des résultats																		
Missions pour analyse approfondie des résultats et bilan méthodologique																		

Tableau mis en forme

Tableau mis en forme